



## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 32  
Pouvoirs : 8  
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

**Présents :** Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés :** Cécile BAUDOUX, Emille BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

**Secrétaire de séance :** Patrick NABETH.

### **OBJET : MOBILITES DURABLES : Règlement service de transport urbain Saônibus.**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment le réseau de transports urbains Saônibus depuis 2013.

Dans ce cadre, un règlement de service définissant les modalités d'organisation du réseau Saônibus a été établi. Ce règlement est élaboré pour garantir aux voyageurs des conditions de confort et de sécurité acceptables, en fixant les droits et les obligations de chacun.

Ce règlement a été validé par arrêté du président n°2016A07 du 19 juillet 2016. Ce règlement a été modifié par délibération le 26 novembre 2020 (n°2020C136).

Compte-tenu de la restructuration du réseau, le règlement évolue, notamment à propos des points suivants :

- Les lignes régulières pour la rentrée 2023/2024 sont modifiées ;
- L'exploitant est anonymisé,
- Le règlement du TAD est annexé au règlement actuel.

Il est donc proposé de remplacer le règlement précédent par celui annexé à la présente décision.

La commission des mobilités réunie le 28 février 2023 a émis un avis favorable sur ce nouveau règlement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/03/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le règlement du service de transport urbain Saônibus annexé à la présente délibération, qui entrera en application au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce règlement de service Saônibus.

A Trévoux, le 23/03/2023

**Le Secrétaire de Séance,  
Patrick NABETH**

Affichage sous format électronique :

- 3 AVR. 2023

**Le Président,  
Marc PECHOUX**

